

CHARTRE D'ADHÉSION À L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Vous souhaitez devenir membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cette charte exprime nos valeurs et notre engagement réciproque : ce que l'AUF s'engage à mettre à votre disposition et ce que vous vous engagez à fournir et à respecter à l'AUF.

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) porte le concept de Francophonie scientifique qui rassemble les établissements d'enseignement supérieur et de recherche travaillant partiellement ou entièrement en langue française partout à travers le monde. Son engagement et ses actions sont fondés sur les valeurs suivantes :

- Le respect de la diversité des cultures et des langues,
- L'égalité des chances pour l'accès au savoir pour tous,
- La solidarité active pour un développement inclusif par le savoir,
- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- Les considérations éthiques humaines et scientifiques,
- Le progrès par la tolérance, la démocratie et le dialogue.

Dans le respect des valeurs susmentionnées, qui fondent la vie associative des membres, l'adhérent s'engage tout particulièrement à :

- Développer des partenariats et des actions communes avec les autres institutions membres de l'AUF
- Promouvoir la mobilité des étudiants, professeurs, chercheurs et personnels dans l'espace francophone
- Développer et participer à des projets et des actions qui s'inscrivent dans la stratégie de l'AUF
- Encourager la jeunesse à adhérer aux valeurs de la Francophonie scientifique par des actions concrètes
- Favoriser le respect du principe de l'égalité femme-homme dans ses activités, et notamment dans les actions de coopération conduites avec l'AUF
- Maintenir et développer l'usage du français dans ses activités de diffusion, de formation, d'enseignement et de recherche :
 - Diffuser largement les appels d'offres et tout autre appel (projets, communication, candidatures, manifestations d'intérêt, etc.) de l'AUF.
 - Privilégier le français comme langue de travail, de diffusion et de rayonnement scientifique, en particulier dans le secteur de la recherche.
 - Valoriser l'appartenance de l'adhérent à l'AUF à travers son site Internet, ses réseaux sociaux et tout autre support de communication en lien direct avec des projets et des événements communs.
- Communiquer régulièrement à l'AUF toute information utile aux mises à jour de la base de données des membres adhérents (https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/)

Dans le respect de ses statuts, la stratégie de l'Agence Universitaire de la Francophonie, est d'accompagner ses membres adhérents à relever les principaux défis de l'enseignement supérieur :

- La transformation numérique et la gouvernance universitaire
- L'employabilité et entrepreneuriat
- Le réseautage et la coopération internationale
- La formation des formateurs et l'innovation pédagogique
- La recherche et la valorisation

En application de sa stratégie, l'AUF s'engage notamment à :

- Renforcer la notion d'institution responsable, citoyenne et tolérante au sein de son réseau ;
- Donner l'accès au plus grand réseau mondial des établissements d'enseignement supérieur francophones ;
- Favoriser et accompagner le développement de projets internationaux de coopération universitaire ;
- Encourager toute initiative visant à renforcer l'égalité femme-homme au sein de son réseau
- Mettre à disposition des moyens pour encourager le partage des savoirs et des bonnes pratiques entre ses membres ;
- Développer et mettre à la disposition de ses membres adhérents des outils et des ressources pédagogiques adaptés aux besoins et aux contextes nationaux ;
- Informer régulièrement les membres adhérents des activités de l'AUF et de l'actualité des membres de son réseau ;
- Assurer la promotion des universités membres de son réseau et de leurs activités à l'extérieur de l'espace francophone ;
- Garantir aux membres adhérents à jour de leur cotisation le droit :
 - de participer à son assemblée générale ;
 - de soumettre des candidatures à ses instances de gouvernance.
 - de bénéficier de ses moyens et de ses services.

L'établissement adhérent, par son représentant légal autorisé, déclare s'engager à respecter les statuts et adhérer à sa stratégie et des dispositions de la présente charte.

Date

Prénom et nom de la plus haute autorité de l'établissement adhérent

Signature et cachet de l'établissement adhérent